

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF29

présenté par
M. Di Filippo**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	100 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	100 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à transférer des crédits de l'action n° 6 « Service national Universel » du programme 163 « Jeunesse et vie associative » vers l'action n° 1 « Promotion du Sport pour le plus grand nombre » du programme 219 « Sport ».

Le Service national Universel prévu par le Gouvernement est un dispositif très coûteux et peu utile. Depuis sa présentation en 2019, il n'a cessé d'être l'objet de modifications et de rétropédalages, jusqu'à devenir un « stage accéléré de la citoyenneté », intégré en classe de seconde sur la base du volontariat. À partir de mars 2024, les élèves pourront ainsi réaliser le séjour de cohésion de douze jours sur le temps scolaire.

Ce dispositif se retrouve donc à la fois vidé de son contenu, dépourvu de ses ambitions initiales, et totalement inadapté aux enjeux que doit affronter la jeune génération .

Il vient de plus fragiliser l'école en empiétant sur le temps scolaire et en lui imposant un nouveau poids qu'elle ne pourra guère supporter puisqu'elle peine déjà à remplir son rôle.

Il mobilise attention et moyens (près de 120 millions0 millions d'euros, soit un sixième du budget total « Jeunesse et vie associative »), sans répondre aux problématiques et aux besoins de la jeunesse.

Le sport, quant à lui, joue un rôle incomparable en matière de vivre-ensemble et de ciment social.

En plus d'être extrêmement bénéfique pour notre santé, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte actuel, il véhicule des valeurs éducatives, collectives et d'exigences essentielles pour la construction de nos jeunes et leur permet de développer fortement leurs capacités à la fois physiques et psychiques.

Cet amendement propose donc de promouvoir en priorité la pratique du sport pour le plus grand nombre.